

Prochaine réunion le jeudi 21 septembre

Rendez-vous à 19h30 en bas de la rue Guichard (au niveau de la boulangerie) pour une visite des rives de Bièvre puis à partir de 20h45 à la Maison Cousté pour échanger.

Comité de quartier Centre-ville : Compte-rendu de la réunion du 2 mars 2017

Présents : Aux côtés des animateurs habitants : Caroline Carlier, Camille Vielhescaze et Hervé Willaime (élus), Jean-Paul Notte (chargé de mission sécurité-tranquillité).

Excusée : Claire Lemeunier (responsable du développement social urbain)

Une trentaine de personnes a participé à la réunion.

En introduction :

* « Tour de table » rapide : les présents donnent leur nom et leur adresse.

* La réunion précédente eut lieu le 5 octobre 2016 ; trop long délai entre cette date et ce soir. Pour compenser une soirée conviviale entre habitants fut organisée en janvier 2017 à la Maison Cousté ; quelques associations se sont présentées lors de cette rencontre informelle.

* Dans nos réunions nous souhaitons généralement privilégier **les Questions/ Réponses** sur tout sujet soulevé par les habitants. L'équipe d'animation adresse à la Ville les questions envoyées sur le mail ou le site du comité de quartier. Claire Lemeunier (mairie) fait circuler les questions dans les services municipaux. Constat : certaines réponses ne sont transmises que plusieurs mois après avoir été posées ; certaines réponses requièrent des approfondissements ; et certaines questions restent parfois sans réponse. Les points les plus récurrents sont les suivants : stationnement au centre-ville, le cadre de vie, les projets immobiliers, les nuisances (bruits, salissures, etc.) ; les problèmes de circulation, etc.

* Certains thèmes peuvent motiver la mise en place de commissions: « sécurité et tranquillité publiques », « aménagements urbanistiques », « le patrimoine cachanais », « la faune et la flore », etc.

Différentes questions, suggestions sont abordées:

- Rue Cousin de Méricourt, des pavés se soulèvent : les élus apportent des précisions concernant le partage des compétences entre la Ville, le Territoire et le Département. Parfois des dossiers ne progressent guère car tel ou tel problème concerne à la fois la Ville, le Territoire et/ou le Département.
- Angle Georgeon/Delage à proximité du cabinet vétérinaire : l'irrégularité du sol peut entraîner des accidents pour des personnes âgées, malvoyantes, etc.
- Le dallage du sol sous les arcades est dangereusement glissant lorsqu'il est humide. Une habitante propose de "grenailer" la pierre ou d'appliquer un traitement spécial. L'efficacité de ce type d'intervention est mise en doute. Le remplacement de l'ensemble des dalles, quant à lui, poserait un problème de coût.
- Devant la Poste, il serait nécessaire de réduire les platebandes pour faciliter le passage.
- Rue Gallieni, les bacs à fleurs en bordure de trottoir sont trop volumineux ; un landau ne peut passer en même temps qu'un piéton. Mais ces bacs empêchent les voitures de venir se garer à ces endroits. Que faire prévaloir : les fleurs ou la sécurité ? Ou simplement décaler un peu les bacs ?
- Rue Schoelcher : le petit espace herbeux (à l'intersection sud / rives de Bièvre) est devenu une zone très "pratiquée" par les chiens. Dans un email adressé au comité de quartier, une habitante a proposé la plantation d'une haie. Il est aussi suggéré de penser à des plantations couvre sol épineux.
- Non-respect du calendrier « Déchets, Encombrants, ... » ; ce problème concerne plus particulièrement les nouvelles copropriétés.

N.B. la Mairie de Cachan a créé un poste d' « Ambassadrice du tri » ; elle règle les problèmes rapidement, elle peut être jointe à ambassadeurdutri@ville-cachan.fr ou au 01 49 69 69 08.

- Fils électriques et immondices devant l'immeuble social angle Guichard/Dolet : l'installation a été remise en état et les immondices ont été enlevées.
- Bordures de parterres du square Hénouille annoncées dangereuses dans un email au comité de quartier : les services techniques de la Mairie jugent qu'elles ne sont pas dangereuses. Un habitant pointe le caractère insuffisant de cette réponse.

- Planter au moins un « arbre fruitier » dans chaque parc de Cachan ; le service des espaces verts va s'impliquer concrètement dans ce projet ; on pourrait y associer quelques Cachanais (adultes et enfants).
- Parking inférieur de Simply Market : il est dangereux notamment à cause des risques de chute de palettes. Un élu rappelle l'existence de l'autre parking, le parking Hénouille, couvert et sans risque. Une habitante met en doute la fiabilité du dispositif d'ouverture de la barrière de ce parking et ajoute le sentiment d'insécurité qu'une femme peut ressentir dans ce lieu.
- Parking « gratuit » : la gratuité couvre une durée de 2h ; mais au-delà il faut payer 1 euro par quart d'heure. Selon les zones de stationnement les tarifs sont différents. Le coût des abonnements mensuels pour stationner varie aussi selon les secteurs. La possibilité d'un abonnement à 60 euros par mois est jugée trop chère par un habitant. La gratuité pour les bénévoles agissant dans le secteur serait une mesure discriminatoire et illégale.
- Sur le parking Carrefour market (div. Leclerc/ Europe) des véhicules stationnés empiètent sur la piste cyclable. C'est au magasin de réimplanter des bornes pour empêcher ces dépassements sur la zone pour cyclistes. La Mairie a envoyé un courrier en ce sens à Carrefour market
- Rats et pigeons : à certains endroits leur prolifération est due au fait que des habitants leur donnent de la nourriture. En outre, une association de défense des pigeons milite pour leur protection. Parmi les endroits où prolifèrent les pigeons, citons le 88 rue Dolet, la station-essence de Simply. Un dispositif répulsif est en cours d'expérimentation.
- Station-essence de Simply : il serait prudent de l'implanter ailleurs.
- Saturation/stationnement : rue Cousté il y a souvent des véhicules « surnuméraires » ; cela est dû entre autres à la proximité du centre musical Edim et à la salle de sport voisine (Magic-Form)
- « Street Art » : on pourrait envisager un concours de « tags et graphs » ; mais serait-il judicieux de délimiter des murs dédiés alors que ces « artistes » souhaitent s'exprimer librement en différents endroits selon les saisons?
- Vitesse excessive dans la rue Delattre de Tassigny (surtout entre Dumotel et le rond-point Division Leclerc) : plusieurs « Zones 30 km/h » sont sporadiquement contrôlées; les contrevenants sont verbalisés.
- Un débat contradictoire est lancé sur les constructions immobilières de la zone Dolet/Chopin/Cousté. Il est rappelé que le débat sur ce sujet a eu lieu lors de l'élaboration du PLU en 2010. Même s'ils ne votent pas en commission d'urbanisme, les élus de la majorité comme de l'opposition ont validé à l'unanimité le projet SIER présenté à l'angle Dolet/Chopin. Un groupe d'habitants doit être reçu le 28 mars par le Maire pour évoquer ce projet. La ville de Cachan rappelle qu'elle cherche à préempter certaines maisons pour précisément éviter que des promoteurs, livrés à eux-mêmes, ne nous imposent des constructions mal adaptées à la typologie du quartier voire tout à fait insatisfaisantes. Des habitants se plaignent du fait que la Ville n'engage pas suffisamment à leur sens de consultation en amont sur ces projets. La Ville rappelle que ce sont des projets d'initiative privée, et que les propriétaires et promoteurs concernés n'ont aucune obligation en la matière, même si la Ville les invite à chaque fois à conduire une concertation. Quand l'initiative est celle de la Ville, outre les réunions publiques et de riverains, cette dernière promeut la mise en place d'ateliers citoyens, comme celui des Rives de Bièvre (derrière Cousté), pour une meilleure concertation avec les habitants. Un élu reconnaît que si la Ville fait déjà beaucoup, des marges d'amélioration existent encore et toujours en matière de concertation. Sur le projet privé SIER, seuls les commerçants (rue Guichard) ont eu droit à donner des avis. Les habitants n'ont eu qu'une réunion d'information. Actuellement, il n'y a aucune information concernant un dépôt de permis de construire au 21/27 rue Guichard.
- Plusieurs intervenants soulignent que dans de nombreuses villes des comités de Concertation Participative fonctionnent de manière démocratique et satisfaisante. A Cachan, la Ville a tendance selon eux à informer sans prendre en compte, a priori, l'avis des usagers.

MOMENT DE CONVIVIALITE : Cette séance du CQCV est levée à 23h05. C'est autour d'un verre que les échanges se font entre habitants présents et se prolongent tardivement !

Pour joindre le CQCV :

- comite.quartier.cv@gmail.com
- Comité de quartier centre-ville - Maison Cousté-19 rue Cousté- 94230 Cachan
- Site internet: www.cqcvcachan.fr